

ACCORDS D'ÉLÉMENTS DU GROUPE NOMINAL

RÈGLE 1.1 – DÉTERMINANT

Règle générale

Le déterminant s'accorde en genre (masculin ou féminin) et en nombre (singulier ou pluriel) avec le nom qu'il détermine. Le déterminant peut être simple ou complexe. Simple, il n'est formé que d'un seul mot (ex. : le, des, son, ce, quelques, vingt). Complexe, il est formé de plus d'un mot (ex. : tous les, combien de, vingt-deux).

[cette éclipse] [des éclipses] [toutes ces éclipses] [Quelle éclipse!]

Remarque 1

Le déterminant indéfini pluriel des devient de (ou d') lorsqu'il détermine un nom précédé d'un adjectif.

J'ai vu [des éclipses lunaires]. J'ai vu [de belles éclipses lunaires].

Certains déterminants indéfinis sont invariables. Ils s'écrivent donc toujours de la même manière.

[plusieurs éclipses] [chaque éclipse] [beaucoup d'éclipses]

Remarque 2

Les déterminants numéraux, sauf un, vingt et cent, sont invariables :

- un s'accorde en genre avec le nom qu'il détermine ;
- vingt et cent prennent la marque du pluriel s'ils sont multipliés par un nombre et s'ils ne sont pas suivis d'un autre déterminant numéral.

[cent ans] [trois cents ans] [trois cent quatre ans]

[vingt ans] [quatre-vingts ans] [quatre-vingt-un ans]

[cent mille cadeaux]

[trois millions [de cadeaux]]

[dix milliards [de cadeaux]]

RÈGLE 1.2 – ADJECTIF OU PARTICIPE PASSÉ SANS AUXILIAIRE

(FONCTION COMPLÉMENT DU NOM OU DU PRONOM)

Règle générale

L'adjectif ou le participe passé employé sans auxiliaire* qui exerce la fonction de complément du nom ou du pronom s'accorde en genre (masculin ou féminin) et en nombre (singulier ou pluriel) avec le *nom* ou le *pronom* auquel il se rapporte.

[Ces branches cassées par le verglas] devront être coupées.

[Cassées par le verglas, ces *branches*] devront être coupées.

[Cassées par le verglas, *elles*] devront être coupées.

[La dernière tempête] a fait beaucoup de dégâts.

Je n'oublierai jamais [la dernière saison froide, passée à tes côtés].

[Une rude saison telle que l'hiver] n'est généralement pas appréciée.

Une rude saison, [tel l'hiver], n'est généralement pas appréciée.

* Quand le participe passé n'est pas conjugué avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*, il est employé comme un adjectif. Selon les ouvrages, on parle de *participe passé sans auxiliaire*, de *participe passé employé seul*, de *participe adjectif*, d'*adjectif participe* ou d'*adjectif*.

Remarque 1

Dans certains contextes, *tel* est un adjectif et signifie « comme » ou « semblable ». Toutefois, il ne s'accorde pas de la même manière selon qu'il est employé seul ou avec *que*.

Employé avec *que*, *tel* s'accorde généralement avec le *nom* qui le précède.

[Une rude saison telle que l'hiver] n'est généralement pas appréciée.

Employé seul, *tel* s'accorde généralement avec le *nom* qui suit.

Une rude saison, [tel l'hiver], n'est généralement pas appréciée.

Remarque 2

Les adjectifs de couleur sont généralement invariables dans trois cas, soit lorsqu'ils sont constitués :

- de deux ou trois mots (*bleu ciel, jaune serin, gris-vert...*);
- d'un seul mot formé à partir d'un nom (*café, caramel, citron, turquoise...*);
- d'un seul mot dérivé d'une langue étrangère (*kaki*).

[des yeux bleu ciel] [des chiots café] [des pantalons kaki]

Remarque 3

Un adjectif ou un participe passé qui a la valeur d'une préposition ou d'un adverbe est presque toujours invariable.

Passé l'heure, nous cesserons de travailler.

Vu le peu d'argent que nous avons, nous mangerons à la maison.

Il a proposé des idées fort intéressantes.

Seule cette fleur n'est pas encore éclos.

J'achète des fleurs fraîches (ou frais) écloses.

Remarque 4

L'adjectif *demi* coordonné à un nom ne s'accorde qu'en genre (masculin ou féminin).

L'adjectif *demi* placé devant un nom est invariable.

deux ans et demi

une semaine et demie

une demi-heure

RÈGLE 1.3 – NOM

Règle générale

Selon le contexte ou la situation, les noms varient en genre (masculin ou féminin) et en nombre (singulier ou pluriel).

[le musicien] [la musicienne] [plusieurs musiciens et musiciennes]

Toutefois, certains noms sont toujours soit masculins, soit féminins.

[un piano] [un orchestre] [une flûte]

Le nom est généralement donneur d'accord, c'est-à-dire qu'il donne son genre et son nombre aux mots qui l'accompagnent.

[un beau concert] [des clarinettes dorées] [ces chanteuses talentueuses et adulées]

Quand le nom désigne une chose non comptable, c'est-à-dire une réalité (concrète ou abstraite) qu'on ne peut pas dénombrer, ce nom reste au singulier.

Chanter lui demande [beaucoup d'énergie]
Avant chaque concert, elle boit [beaucoup d'eau].

Remarque 1

Le nom qui se trouve dans un groupe nominal (GN) exerçant la fonction de complément du nom ou du pronom prend souvent le genre (masculin ou féminin) et le nombre (singulier ou pluriel) du nom ou du pronom qu'il précise.

[[Artistes dans l'âme], ces jeunes] savent embellir leur entourage.
[[Étudiantes le jour et musiciennes le soir], elles] ont un emploi du temps très chargé.

Remarque 2

Le nom qui se trouve dans un groupe prépositionnel (GPrép) exerçant la fonction de complément du nom ou de l'adjectif et qui n'est pas précédé d'un déterminant varie en nombre (singulier ou pluriel). C'est la logique qui dicte le nombre de ce nom.

[une chemise [à () carreaux]]
[des livres [de () qualité]]
[un homme plein [de () talents]]